



Grenoble, le 21 mars 2017

Déclaration liminaire de l'UNSA-Education au CTSD du 21 mars 2017

Madame la Directrice Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Nous siégeons aujourd'hui en CTSD ayant pour ordre du jour la carte scolaire des collèges publics. Permettez-nous, cette année encore, de nous interroger sur la pertinence de ce comité technique dans la mesure où les postes à complément de service apparaissent sur le site du rectorat depuis 8 jours maintenant et sans la mention « *provisoires* » ou « *sous réserve de validation par les instances* ».

A l'étude des documents de travail, nous constatons sur notre département, que la perte de 51 postes engendre 26 mesures de carte scolaire. C'est certes 5 de moins qu'en 2016 mais 8 de plus qu'en 2015. Nous avons aussi appelé à votre vigilance sur la situation de la technologie en Isère. Or c'est encore la discipline qui subit quasiment le plus de suppressions avec 6 postes en moins et pas de créations.

En ce qui concerne les créations, sur les 59 postes créés, 29 sont des postes à complément de service - soit près de 50% - et 20 avec des compléments de moins de 3h ! Nous vous avons déjà alerté l'an passé sur cette situation et nous continuons à nous interroger sur la pérennité de ces postes.

Concernant les postes à compléments de service occupés, vous en proposez cette année 30 de plus qu'en 2016. Au risque de nous répéter encore, Madame la Directrice, **l'UNSA-Education** déplore ce nombre croissant de postes partagés. Enseigner sur 2 établissements n'est pas sans contrainte. Il faut s'adapter à des publics différents, faire sa place dans des équipes pédagogiques différentes, s'impliquer dans des projets de fait bien plus nombreux et c'est sans évoquer la fatigabilité liée aux trajets... Du point de vue de la mobilité géographique, cela n'encourage pas les enseignants à muter. Muter, c'est accepter de devenir « le dernier affecté » dans la discipline et c'est s'exposer à un complément de service. Pour toutes les raisons que nous venons d'évoquer, c'est un risque à évaluer or les enseignants doivent pouvoir muter pour des raisons également professionnelles : se confronter à de nouveaux publics, rencontrer de nouveaux collègues, découvrir de nouvelles cultures d'établissement et pouvoir faire évoluer positivement leurs pratiques.

Un fonctionnement non pas idéal mais optimal devrait permettre de déterminer les dotations non pas en fonction des enveloppes budgétaires contraintes mais bien en fonction des besoins des élèves et des quotités de service des enseignants.

Merci de votre attention,

Pour l'UNSA Education 38

Sophie DESCAZAUX